



Bassin minier Unesco

édito

par Jean-François CARON

Président de l'association Bassin Minier Unesco

Quand nous avons proposé la candidature du Bassin minier à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, d'aucuns pensaient que c'était un coup de folie, cette inscription prestigieuse s'adressant aux monuments historiques, hauts lieux de la culture ! Durant les trois premières années de préparation de notre dossier, nous avons dit simplement : « et si c'était nous ? ».

Au mois de juin, lors du colloque organisé à Bruay-La-Buissière, cette candidature devenait une évidence, pour les experts, pour les acteurs internationaux en charge de sites déjà classés ou pour les responsables nationaux, évidence partagée avec la centaine d'acteurs régionaux présents. Nous savons que nous disposons encore d'un certain temps avant que le gouvernement français ne dépose notre dossier auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, sachant qu'un seul dossier culturel peut être proposé chaque année.

Ce temps disponible représente à la fois une force et une faiblesse. Il s'agit d'une faiblesse dans le sens où il est difficile de maintenir la mobilisation du territoire sans calendrier précis, mais c'est aussi une force dans la mesure où, et ces deux jours l'ont montré, de plus en plus d'acteurs sur le territoire se saisissent de l'avenir du patrimoine minier et que l'accumulation de ces initiatives ne fait que renforcer notre projet et augmenter nos chances. Les ateliers et clubs BMU actifs au sein de la population prennent leur part, le forum qu'ils organisent dès novembre au Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais est un temps fort. Le patrimoine minier devient objet de projets et nous avons le sentiment qu'à l'échelle du territoire la démarche de candidature à l'UNESCO donne à l'ensemble des projets une perspective partagée.

LE MOT DE SOUTIEN

par Jean-Pierre KUCHEIDA

Député Maire de Liévin

Président de l'association des Communes Minières de France et Secrétaire général d'EURACOM

La candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité participe au combat que nous sommes un certain nombre à mener, qui a pour but la reconnaissance que l'ensemble des pays développés doit aux Bassins charbonniers. Le charbon est à l'origine du développement de notre monde, à l'origine du combat syndical et politique qui a pu être mené au niveau de toute la planète. Notre Bassin minier du Nord-Pas de Calais en est sans doute un des exemples les plus extraordinaires de transformation d'un territoire par une activité industrielle.

Cette expérience de plus de 250 ans, est d'autant plus forte qu'il ne faut jamais oublier que le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a été le premier Bassin minier de France avec ses 29 millions de tonnes produites en 1959, avec plus de 200 000 personnes directement employées dans les mines en 1945. Cette démarche UNESCO est une opportunité parce qu'il nous faut protéger ce que l'on a pu sauvegarder du patrimoine minier, le protéger tout en permettant à ce territoire de continuer à se développer. Elle a déjà permis de revenir sur un nom, celui du Bassin minier qui a su retrouver toute sa noblesse. Poursuivons dans cette voie ! Nous devons encore envisager toute une série d'actions : journée mondiale des Bassins miniers, centre de recherche sur les catastrophes industrielles, etc.

Nous n'en sommes qu'aux prémices et cette action doit formidablement se prolonger. Nous savons, dans notre région, mener des combats. Nous ne craignons pas d'en mener d'autres.

le journal de la candidature



« Enjeux & opportunités de la candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine mondial au titre de paysage culturel évolutif », c'était le titre annoncé pour ces deux journées préparées avec le concours de la Mission Bassin Minier, du Centre Historique Minier de Lewarde et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.



200 personnes se sont déplacées à Bruay, dont une vingtaine extérieure à la région, pour écouter et débattre avec les invités : M^{me} Catherine DUMESNIL de la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO, M^{me} Isabelle LONGUET et M. Paul SMITH du Ministère français de la Culture et de la Communication, M. Jean-Louis LUXEN, Président de CHEDI (Culture, Héritage et Développement International), ancien secrétaire général de l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) ; M. Stuart SMITH, Secrétaire général de TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage) ; M. John RODGER Directeur du projet Blaenavon, Torfaen County Borough, Pr Massimo PREITE, Professeur à l'Université de Florence, M. Jean-Louis TORNATORE, maître de conférences à l'Université de Metz.



Ces participations sont un signe : notre candidature intéresse au niveau national et européen, dans son objet, la naissance de l'industrie par l'extraction du charbon, et dans sa démarche, considérer un vaste territoire comme paysage culturel évolutif. Autre signe, le Bassin minier et sa candidature font la une d'une revue spécialisée : le n°48 de juin 2006 de la revue d'archéologie industrielle, éditée par le Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie Industrielle - CILAC-. Ces marques d'intérêt ont trouvé un accueil chaleureux auprès des

responsables locaux et régionaux dont les propos ont souligné la mobilisation.

En ouvrant les travaux, M^{me} Jeannine MARQUAILLE, Vice-Présidente du Conseil régional du Nord-Pas de Calais, au nom de M. Daniel PERCHERON, a insisté sur la chance que représente cette candidature pour toute la région « car elle nous fait mieux regarder nos paysages

EVENEMENT

Colloque

28 & 29 JUIN 2006

ESPACE CULTUREL GROSEMMEY
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

→ Le dossier de candidature envoyé en octobre 2005 a beaucoup circulé et enthousiasmé, pour preuve les réactions exprimées lors du colloque organisé par l'association BMU à l'espace culturel Grossemey.



et nous redonne la fierté de notre culture, en particulier le sens de la convivialité et de la solidarité. C'est également une invitation à nous projeter dans l'avenir, à imaginer notre développement économique et social ».

Dans son intervention de conclusion, M. Gilbert ROLOS, Maire de Sallaumines, Président de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais chargée par l'Etat et la Région d'élaborer un Schéma de Développement Patrimonial pour le Bassin minier n'a pas caché son plaisir : « en tant qu'acteur du processus, engagé depuis l'origine, j'ai le sentiment que la candidature est un puissant moteur de réappropriation de notre histoire et de construction de nouveaux repères. Notre défi, aujourd'hui, est de nous organiser pour porter ce projet et d'avancer collectivement. Ce colloque a été précieux puisqu'il a éclairci les thèmes, précisé des questions clé et recensé des savoir-faire ».

« Qui sommes-nous pour imaginer que le patrimoine minier intéresse le monde et mérite d'être inscrit au Patrimoine de l'Humanité ? » interrogeait M. Alain WACHEUX, Président de la communauté d'agglomération Artois Comm. et Maire de Bruay-La-Buissière, en ouvrant le colloque. Les participants à ces deux journées ont offert leurs compétences et ont contribué à baliser un chemin pour les acteurs et la population du Bassin minier. Ils ont ainsi répondu au vœu formulé par M. Alain Wacheux « nous permettre de cesser de nous sentir comme des victimes de l'Histoire et au contraire valoriser notre participation à l'Histoire de l'Humanité. La dynamique de ce projet fera connaître notre région, ce qui augmentera son attractivité et facilitera son développement ».

Que voulons-nous transmettre et comment ?

→ *Le patrimoine minier a failli disparaître car il était porteur de souvenirs douloureux et d'un sentiment d'échec. Quelques passionnés ont réussi à faire conserver certains symboles, terrils ou chevalements.*

L'architecture a conservé la mémoire des lieux : cités-jardins ou stricts alignements de maisons toutes semblables. Mais qu'est devenue la signification sociale de cette organisation et des pratiques anciennes ? **Chantal LAMARRE**, Directrice de Culture Commune, rappelle qu'il a fallu « faire resurgir cette mémoire ». Elle était silencieuse, inaudible, souterraine en quelque sorte, comme les veines de charbon dont elle tirait sa substance. Aussi, plus qu'une mémoire collective en déserrance, c'est « la mémoire autobiographique » (**Luc COPPIN**, Maire de Fresnes-sur-Escaut), « la recherche et la construction d'identités familiales » (**Didier MEUROT**, Inspecteur de l'Éducation Nationale) qui ont servi à rendre aux populations la fierté de leurs racines, la possibilité d'assumer une histoire pour finalement reconstruire de la citoyenneté.

« Une démarche originale et novatrice » saluée par **Michel RAUTENBERG**, ethnologue, qui souligne son adaptation aux critères d'authenticité et de paysage culturel indispensables au classement. Il met aussi l'accent sur « l'importance des dynamiques interculturelle, intergénérationnelle et artistique dans la transmission de mémoire ».

Et il trouve un fort écho local : **Catherine GÉNISSON**, Vice-Présidente de la Région pour la culture, confirme que « les termes culture et art n'ont pas toujours sens sur ce territoire », mais que « nous devons continuer de nous battre ». Tandis que **Michèle GELLEREAU**, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille III a rappelé « le lien constant avec les questions culturelles, dans un très grand respect de la population ». **M. MLÉKUZ**, Vice-Président de l'association BMU, explique qu'une trentaine de clubs, regroupant les habitants qui militent pour le classement, participe au recueil de mémoire et « contribue au développement culturel et éducatif de leur territoire ». **Laurence CARRÉ**, qui anime les ateliers de mémoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, précise que les actions menées veillent à « susciter l'échange interculturel et intergénérationnel », par exemple grâce à la création de « cafés-mémoire » où l'on se rassemble autour d'anciens mineurs.

Un consensus s'est créé au fil des discussions. « Nous ne devons pas perdre de vue, dit **M. Jean-Louis TORNATORE** ⁽¹⁾, que le patrimoine consiste moins en des objets qu'en des capacités créatrices en de multiples mains. Il célèbre moins un passé que sa présence ». « Nous ne pouvons pas nous contenter d'une photographie du passé et d'une approche passéiste de notre territoire », insiste **M^{me} GÉNISSON**. « Nous travaillons avec des artistes pour entreprendre un travail de collectage », précise **M^{me} LAMARRE** ; l'imaginaire des artistes a conduit la population à s'y reconnaître et à adopter un regard décalé sur son environnement ».

Pour **Yves DHAU DECUPÈRE**, Directeur de la Mission Bassin Minier, « il y a aujourd'hui réconciliation avec le passé mais pas encore avec l'histoire », mais « la tradition d'innovation et d'expérimentation » du territoire jouera un rôle important dans cette réconciliation. Et **Didier MEUROT** de conclure : « une transmission brute de la mémoire serait sans intérêt. Seul un traitement artistique nous semble devoir permettre de rendre compte de la peine de l'homme ».

Le patrimoine minier au cœur des débats

→ *Pour tous ceux qui sont mobilisés autour de la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Humanité, le colloque des 28 & 29 juin 2006 à Bruay-La-Buissière représente un précieux apport.*

Les interlocuteurs présents ont souligné l'intérêt du dossier présenté, ils ont également balisé plus précisément le chemin à explorer pour que notre héritage minier passe de la situation de patrimoine local ou régional à celle de Patrimoine de l'Humanité. Car c'est bien le regard de la « communauté internationale » sur notre patrimoine qui peut mettre en lumière sa valeur « exceptionnelle et universelle ».



Le paysage du Bassin minier : paysage culturel évolutif marqué par la rupture...

Nous ne le voyons plus tant nous y sommes accoutumés, mais cela a frappé nos visiteurs : le paysage du Bassin minier, né de l'exploitation violente d'une ressource naturelle, n'obéit pas à la géographie. Il n'a pas de frontière évidente. De façon apparemment incohérente, l'exploitation charbonnière a semé ses chevalements et ses terrils. Les cités sont nées au gré de l'ouverture des puits. En rupture avec le passé rural, le paysage minier obéit à une logique... géologique, souterraine. Loin de l'harmonie des paysages agricoles, il est, selon **Massimo PREITE** ⁽¹⁾, expert associé au dossier, « un paysage marqué par la discontinuité, un paysage incohérent car il ne cherche pas un ordre du territoire en dehors de la fosse ». Et il souligne une contradiction qu'il faudra résoudre : « il est nécessaire de trouver des liens », de recréer une harmonie sociale et visuelle, en quelque sorte, « mais la discontinuité est la marque même du paysage minier et chercher à mailler les quartiers serait perdre le caractère spécifique du territoire ». Or l'authenticité est un critère fort de sélection.

Paysage de rupture physique, le paysage minier symbolise aussi la rupture sociale qu'a constituée le passage brutal à l'économie industrielle, puis, pire encore sans doute, le traumatisme du passage d'avant-garde économique et sociale au chômage massif et à l'oubli. **Chantal LAMARRE**, Directrice de Culture Commune parle à ce sujet d'un « combat pour la dignité », dont le dossier de candidature est « une étape majeure ».

Le paysage a évolué au fil du temps. Pas seulement depuis la fermeture des Houillères, mais également durant l'exploitation : un minutieux travail de repérage sur le cadastre et sur plans réalisé par **Jean-Marc RAMETTE**, du service de l'inventaire, l'a montré. « Nous superposons parfois deux états de cadastres de différentes époques, raconte-t-il. Et par exemple à Vieux Condé, nous constatons que le nombre de fosses exploitées varie au cours du XIX^{ème} siècle et qu'il n'y a plus de fosses exploitées en 1961. » Pour **M. PREITE**, « le paysage minier ne semble pas chercher à en être un. Mais il en est devenu un. La notion de paysage évolutif correspond bien au Bassin minier ».

Assurer la continuité

Comment gérer un tel territoire, si varié et si étendu, et le faire évoluer, puisqu'il est habité et vivant et qu'il ne saurait être question de le sanctuariser ? En somme, comment en assurer la continuité ? Il sera nécessaire de nouer des partenariats, « de mettre en place une organisation de gestion spécifique », dit **Massimo PREITE** à ce sujet. Il propose une fondation de participation où chacun peut apporter un don : en nature, en bénévolat ou en financement, selon ses possibilités.

Jean-Louis LUXEN ⁽²⁾ insiste lui aussi sur la nécessité d'un plan de gestion « projetant dans l'avenir l'esprit et les traditions dans une optique dynamique et moderne ». Il est bien conscient que cela représente un défi et affirme « si vous y parvenez, cette contribution sera précieuse pour l'ensemble des autres pays » car la question se pose avec acuité : « comment éviter de figer une situation et se transposer dans le futur avec cette créativité fidèle à une tradition de manière à ce qu'une communauté humaine conserve son équilibre, son souffle et son âme ? ».

Michel RAUTENBERG, ethnologue, parle pour sa part de « traiter le territoire avec égards », tout en « évitant la folklorisation » au cours du recueil de la mémoire. **Philippe THOMAS**, paysagiste, professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille, affirme que c'est le changement de regard qui sera le moteur de la mise en projet et que « la candidature, si elle est retenue permettra un saut conceptuel : un territoire complexe, une démarche d'ouverture sur l'avenir, l'ouverture sur le plan social ».



⁽¹⁾ Massimo PREITE est Professeur au département de l'urbanisme et de la planification à l'Université de Florence.

⁽²⁾ Jean-Louis LUXEN est Président du CHEDI (Culture, Héritage et Développement International) et ancien secrétaire général d'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites).



er s durant deux jours

et humain ». Un ensemble de valeurs qui pourrait bien fonder le plan de gestion...

Isabelle LONGUET, Chargée de mission pour l'UNESCO au Ministère de la Culture, qui intervenait en début de colloque, avait donné le ton d'entrée de jeu en rappelant un certain nombre de principes directeurs pour une bonne candidature. Elle a souligné « l'importance de la notion de paysage culturel évolutif, un paysage façonné par l'homme, en rupture avec le paysage existant ». La notion de paysage « bouge au sein de l'UNESCO », dit-elle et l'on passe d'une logique d'objet isolé à une conception évolutive. Le plan de gestion devra bien refléter cet aspect et « sur ce plan le projet est très intéressant car vous disposez d'éléments de gestion partenariaux ». Ce qui n'exclut pas la difficulté car comment peut-on penser la transformation d'un paysage qui n'est pas en harmonie mais en rupture ? Elle s'est enfin déclarée très « impressionnée par la mobilisation de l'ensemble de la population », soulignant la... rupture (là aussi !) avec les premiers dossiers « portés par des inspecteurs généraux des Monuments Historiques ».

Une dimension internationale

Une dernière notion est introduite par M. LUXEN et reprise par de nombreux intervenants comme une nécessité : la coopération internationale. « Je vous invite, dit-il, à avoir le souci des contacts

Les interventions et les débats ont fait émerger de nouvelles questions : « Que voulons nous transmettre ? A partir de quels éléments, de quels projets de mise en valeur ? ». Ces interrogations, ces prochaines années, pourront guider les réflexions de toutes les parties prenantes de cette candidature : collectivités locales, acteurs culturels et touristiques, associations...



internationaux ». Non pas pour monter un dossier commun avec nos voisins belges, allemands ou britanniques, mais pour réaliser des études comparatives. L'UNESCO demande en effet « de se situer par rapport à un contexte international. Toute mention précisant en quoi la démarche est complémentaire ou innovatrice par rapport aux actions menées dans d'autres pays enrichirait le dossier ».

Le mot de la fin reviendra à Jean-François CARON, qui faisait remarquer en aparté (mais les journalistes ont de longues oreilles !) que « le territoire physique est composé de ruptures, le paysage social, de solidarités ».

Un patrimoine composé de quels biens ?

→ *Que voulons-nous conserver comme « témoins patrimoniaux » ?*

C'est la deuxième question que posent les experts intervenants au colloque.

M^{me} Claudine CARTIER, de l'Inspection Générale des Musées, se réjouit que « le Bassin minier soit pris en compte dans sa globalité ». Elle affirme : « Je suis satisfaite que l'on s'intéresse aux territoires et non aux monuments. Pour la première fois en France, on considère le patrimoine industriel sur un territoire dans son ensemble ». Christophe FRADIER, de la DRE, rappelle : « on est passé d'une logique de nettoyage des sites à une logique de mise en valeur, notamment des terrils, de grande valeur écologique ».

Impossible de conserver et mettre en valeur, de la même manière, la totalité des éléments du patrimoine minier. C'est le choix parmi les nombreux témoins de la mémoire, de ceux qui satisfont au mieux les critères d'authenticité, d'intégrité, de signification et de gestion qui pourra être soumis au Comité du Patrimoine mondial pour représenter l'ensemble du territoire.

Jean-Louis TORNATORE ⁽³⁾ s'interroge sur la conservation du « patrimoine immatériel ». Il a travaillé sur la mémoire en Lorraine sidérurgique et a été frappé de constater que « le bâtiment des hauts fourneaux » célébrait davantage « le génie scientifique et technique que la reconnaissance du monde du travail et de la condition ouvrière ». Est-ce cela que nous voulons pour le Bassin minier ? Il se questionne également sur la représentation de la mémoire par un objet. Et ce qui importe plus encore que le choix de l'objet, selon lui, c'est « le geste de réinvention d'un usage » qui le relie au temps présent sans faire oublier le passé ; c'est « l'esprit des lieux qui émerge à travers l'espace et les objets réemployés ». Une personne participant aux ateliers traduisait en disant : « le patrimoine est une capacité créatrice davantage qu'une collection d'objets ».

André DUBUC, Directeur du Centre Historique Minier de Lewarde, illustre ces propos. « En 1990, la question de la conservation de la mine se posait. Le succès public du Centre a permis de faire pencher la balance ». D'autres questions se sont alors posées : comment donner du sens au patrimoine conservé pour ceux qui ne connaissent pas la culture minière ? Qui doit établir ce sens ? Comment le restituer au public ? « Les chercheurs sont habilités à donner le sens, dit M. DUBUC. Nous avons constitué un comité scientifique. Pour la restitution du sens, la clé du succès est la rigueur du propos, sans mépris ni démagogie à l'égard du public ».

La valorisation du patrimoine minier serait donc un réel levier de développement culturel, social, touristique et économique, à condition de savoir quoi conserver, comment le valoriser et pour qui.

⁽³⁾ M. Jean-Louis TORNATORE est Maître de conférences en socio-anthropologie à l'Université Paul Verlaine de Metz.

REGARD D'EXPERT

→ M^{me} Catherine DUMESNIL
Chargée de mission de la Délégation
Permanente de la France auprès de l'UNESCO

Actuellement les critères d'admission au Patrimoine mondial de l'Humanité évoluent. Comment le Bassin minier s'inscrit-il dans cette évolution ?



La convention du Patrimoine mondial de l'Humanité veut favoriser la coopération internationale en vue de la conservation du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle. Ceci est une constante. Mais effectivement une évolution est en cours. Lors des premières années de mise

en œuvre de la convention, on a privilégié ce que l'on pourrait appeler les « merveilles du monde » : le château de Versailles ou les pyramides d'Égypte. Aujourd'hui, la communauté internationale cherche à rééquilibrer la liste des biens inscrits. Elle apprécie aussi les dossiers transnationaux et votre dossier pourrait s'inscrire dans ce type de schéma. Je tiens à souligner que le Comité intergouvernemental du Patrimoine mondial accorde de plus en plus d'importance au plan de gestion du candidat et à l'organisation

en charge de sa mise en œuvre. Quand il s'agit d'un château, la structure existe déjà. Quand il s'agit d'un bien composite, comme le Bassin minier, tous les partenaires, collectivités locales, Parc Naturel Régional, associations, élus, doivent faire la preuve de leur implication. En effet, l'inscription n'est pas une fin en soi. C'est le début d'une aventure.

Quand pouvons-nous espérer un classement si notre dossier est retenu ?

Il existe des délais d'instruction incompressibles. Si le dossier est présenté par la France par exemple en janvier 2008 et qu'il est sélectionné, le classement interviendra 18 mois après, soit en juillet 2009.

Quelles sont nos chances ? Le classement des beffrois ne génère-t-il pas un risque de rejet ?

Les beffrois ne font pas concurrence au Bassin minier car il s'agit d'une extension du dossier belge (les beffrois belges sont inscrits au patrimoine mondial depuis 1999). Par ailleurs, votre dossier est consistant ; il rencontre les réflexions actuelles sur le paysage culturel évolutif (NDLR : voir l'article sur le paysage) et celles sur la transmission d'un patrimoine immatériel (la mémoire). En outre, la catégorie dans laquelle s'inscrit votre dossier est faiblement représentée à l'heure actuelle. Il existe quelques biens proches qui pourront faire l'objet d'une étude comparative.



Sortie remarquable du cahier technique de la Mission Bassin Minier

En distribuant aux participants du colloque de Bruay le tout nouveau cahier consacré à l'habitat minier en région Nord-Pas de Calais, Gilbert ROLOS, Président, et Yves DHAU DECUYPERE, Directeur de la Mission Bassin Minier ont montré que la préparation du plan de gestion attendu par l'Unesco est en marche. La première étape porte sur l'établissement d'un

« schéma de développement patrimonial » dont les principes ont été présentés lors du colloque par Catherine BERTRAM et Raphaël ALESSANDRI.

Cette publication, en faisant au fil de ses 56 pages, l'inventaire des caractères de l'habitat et des formes urbaines, des coronas aux « camus » en passant par les cités-jardins, met en lumière l'histoire et la richesse patrimoniale du parc de logements miniers. Le Président de la SOGINORPA, Jean-Pierre KUCHEIDA, se félicite de ce nouveau regard : « Les cités minières sont un patrimoine d'avenir. Elles ont réussi à rester attractives au travers de leurs évolutions. Nous ne sommes pas dans un territoire figé mais bien dans un paysage vivant qui évolue et doit avoir les moyens de continuer à évoluer ».



REGARD SUR UN SITE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Le Val de Loire

→ Le Val de Loire, connu pour les célèbres « châteaux de la Loire », a fait valoir son paysage comme reflet de l'influence des idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale pour être inscrit en l'an 2000 sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, au titre des paysages culturels évolutifs.



M. Dominique TREMBLAY, Directeur de la Mission chargée de l'animation, était à Bruay-La-Buissière pour le colloque. Nous l'avons interrogé.

Le Bassin minier mesure 120 km de long, il implique plus de 160 communes et deux départements. Selon votre expérience, l'étendue d'un site est-elle un handicap pour sa gestion ?

Le Val de Loire, c'est 800 kilomètres carrés regroupant 165 communes sur deux régions et quatre départements, où vivent un million d'habitants. Nous travaillons donc sur des échelles comparables. La force d'un grand site, c'est de pouvoir trouver, quels que soient les sujets, la bonne expérience qui pourra être analysée et servir de référence pour aider les autres à avancer.

Quelle est l'activité de la mission Val de Loire ?

Nous aurions pu considérer l'inscription en l'an 2000 comme la fin d'une aventure collective, et nous contenter d'une campagne de communication. Nous avons, au contraire, considéré que cette inscription n'était qu'une première étape, un levier pour mobiliser l'ensemble des acteurs publics ou privés et construire un projet. L'inscription donne du sens à de nombreuses initiatives. Elle a, par exemple, suscité de nombreux projets de reconquête des bords du fleuve. Ce label est un formidable levier pour réinventer, à l'échelle d'un territoire, une nouvelle culture de développement par une démarche d'appropriation et d'ingénierie.

Comment est organisé le dispositif de gestion ?

Sa construction vise à concilier trois exigences fondamentales : le respect de la démocratie représentative, l'ouverture à la démocratie participative et, enfin, l'efficacité opérationnelle. Notre dispositif s'appuie sur trois éléments :

- La conférence territoriale qui fixe les orientations et valide le programme annuel. C'est le lieu d'expression privilégié de l'ensemble des collectivités. Chacune y est représentée : Régions, Départements, agglomérations, Parc Naturel Régional, syndicats d'aménagement du fleuve et de ses affluents, ... C'est le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Plan Loire qui la préside ; n'oublions pas qu'aux yeux de l'UNESCO, c'est l'Etat qui est responsable.
- Un comité de développement pour associer l'ensemble des acteurs dans le cadre de rendez-vous annuels, de commissions de travail thématiques et d'appels à contributions.
- Un syndicat mixte interrégional, créé par les régions, à l'invitation de l'Etat et de l'Unesco, pour mettre en place une équipe d'ingénierie et porter l'animation.

Il s'agit de tout sauf d'une entreprise de muséification. J'espère que nous aurons la chance de travailler ensemble.

<http://www.valdeloire.org>

ENTRÉE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Lors du XIII^{ème} congrès du Comité International pour la Conservation du Patrimoine Industriel (en anglais TICCIH : The International Committee for the Conservation of the industrial Heritage), BMU a été invité à présenter la richesse patrimoniale du Bassin minier et sa candidature au Patrimoine mondial au titre de Paysage Culturel Evolutif. C'est un premier pas sur la scène internationale à l'occasion d'une manifestation qui n'a lieu que tous les trois ans et réunissait à Terni (Région de l'Ombrie) puis à Rome en septembre 2006, 450 congressistes, représentant 46 pays et 4 continents.

TICCIH est une association internationale réunissant de nombreux experts, spécialistes du monde entier, acteurs de la conservation et de la connaissance du patrimoine industriel. Elle est appelée par le Centre du Patrimoine mondial et l'ICOMOS (International Council for MONuments and Sites) à intervenir pour l'évaluation des candidatures de patrimoine industriel sur la Liste du Patrimoine mondial. Son secrétaire général, M. Stuart Smith comptait parmi les intervenants du colloque à Bruay-La-Buissière. Ancien directeur d'Ironbridge au Royaume-Uni, M. Smith est à l'origine de son classement en 1986. Il fera l'objet d'un prochain reportage.

<http://www.ticcih.org>



RENDEZ-VOUS

PRÉSENTATION PUBLIQUE du dossier de candidature

A l'occasion des Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre, la maison BMU, 4 rue Vasco de Gama à LOOS-EN-GOHELLE a accueilli le public autour des élèves tailleurs de pierre du Lycée Jacques le Caron d'Arras travaillant sur un bas-relief symbolisant la candidature. Les visiteurs ont été invités à porter un nouveau regard sur les paysages du Bassin minier en découvrant les photographies aériennes de Philippe Frutier (Altimage) et bien sûr, sur le dossier de candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.



FORUM au Centre Historique Minier de Lewarde

Clubs et ateliers de l'association BMU se réunissent le Samedi 18 novembre pour échanger sur leurs travaux de collecte de la mémoire, les animations favorisant sa transmission, mais aussi sur leurs perspectives d'avenir, leur implication territoriale...

Rendez-vous dans le prochain journal !

Association Bassin Minier Unesco

LE JOURNAL DE LA CANDIDATURE

- Directeur de publication : Jean-François CARON, Président
- Directeur de la rédaction : Catherine O'MIEL
- Ont participé à la rédaction de ce numéro : Gonzague DEVAUX, Myriam DUCHENE, Gouvernance & Développement. Florence MINI, association BMU.
- Crédits photos : Gonzague Devaux, Gouvernance & Développement. Association BMU. Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais. Georges LUPCZYK, mairie de Bruay-La-Buissière.
- Conception graphique : Stéphane DESCAMPS
- Impression : ARTESIENNE - ISSN en cours



Raid sportif... en territoire méconnu ?

Où trouver en Nord-Pas de Calais l'espace pour un raid de 2 jours multipliant les épreuves - 120 km en VTT, 10 heures de course à pied, 10 km en canoë, - et ponctué de courses d'orientation ? Dans le Bassin minier, de la Base de loisirs de Condé-sur-l'Escaut au Parc d'Ohlain, en passant par le Site de Chabaud-Latour, la base de loisirs de Raismes, la base des Argales à Rieulay, le site du 9-9bis et les terrils 116-117, la base et les terrils du 11/19, le site du Louvre Lens et le val de Souchez. En organisant cette première édition, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2006, qui a mis en compétition 25 équipes venues de toute la France, la Mission Bassin Minier fait la démonstration avec ses partenaires que la trame verte et bleue progresse bien et offre un espace d'aventure attractif « en vogue », pour preuve : l'éditorial d'USHUAÏA magazine qui invite à « élargir son horizon » aux sites du Bassin minier chargés d'histoire, devenus des destinations idéales pour un tourisme intelligent.

Avec le soutien financier de :



et de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, Lille Métropole Communauté Urbaine.